



PREFECTURE DE LA REGION GUYANE  
PREFECTURE DE LA GUYANE

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Département Europe

AVENANT n° 2015 335-0005 du 01 DEC 2015  
(2nd avenant)

à la convention n° 2014251 – 0001 du 08 septembre 2014

ATTRIBUANT UN CONCOURS FINANCIER DU FONDS

FEDER

AU TITRE DU

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013

**N° PRESAGE : 31723**

Date de la notification de l'avenant	01 DEC 2015
<b>Bénéficiaire direct</b> <i>(acquéreur et loueur des biens productifs)</i>	SNC ILEA 42
<b>Bénéficiaire final</b> <i>(utilisateur, locataire et exploitant des biens productifs)</i>	SOPRODIG INDUSTRIE
<b>Intitulé de l'opération</b>	Création d'une unité de transformation de papier
<b>Action</b>	A.3 : Améliorer la compétitivité du tissu économique
<b>Date du comité de pilotage et de synthèse</b>	09-06-2014
<b>Date du comité de programmation</b>	11-06-2014
<b>Assiette éligible aux subventions</b>	3 259 083,50 €
<b>Montant du concours financier FEDER</b>	650 000,00 €
<b>Service instructeur</b>	Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)
<b>Date de début d'éligibilité des dépenses</b>	20 septembre 2012
<b>Date limite de commencement de l'opération</b>	07 janvier 2015
<b>Date limite de fin de l'opération – Date de fin d'éligibilité des dépenses</b>	31 décembre 2015

ENTRE

L'État, représenté par Monsieur **Eric SPITZ**, préfet de la région Guyane, d'une part,  
Et d'autre part,

**La société SOPRODIG INDUSTRIE,**

bénéficiaire final de l'aide, ci-après dénommé le locataire :

- SIRET : 444 837 694 00017
- Statut : Société à responsabilité limitée
- Adresse : ZI Collery 3 PB 437 – 97300 CAYENNE
- Prénom, nom et qualité du représentant signataire légalement habilité : Monsieur **Alex DORMOY**, gérant.

Et

**La société SNC ILEA 42,**

bénéficiaire direct de l'aide, ci-après dénommé le loueur

- SIRET : 750 714 990 00017
- Statut : Société en nom collectif
- Adresse : 17, rue Georges EUCHARIS, 97200 FORT DE FRANCE
- Prénom, nom et qualité du représentant signataire légalement habilité : Monsieur **Thibaud ASSIER de POMPIGNAN**, président.

VU l'avis du comité de programmation du 09 juin 2014 ;

VU la convention FEDER n° 2014251 – 0001 du 8 septembre 2014 ;

VU l'avenant n°2015239-0002 du 27 août 2015 ;

VU la demande de prorogation de la SNC ILEA 42 en date du 22 octobre 2015 ;

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Durée et modalités d'exécution

L'article 2, paragraphe 1, de la convention n° 2014251 – 0001 du 8 septembre 2014 est modifié comme suit :

La durée de réalisation de l'opération ne doit pas excéder le 31 décembre 2015.

### Article 2 : Eligibilité des dépenses

L'article 3, paragraphe 2, de la convention n° 2014251 – 0001 du 8 septembre 2014 est modifié comme suit :

Le loueur s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que des dépenses :

- qu'il a lui-même acquittées
- conformes aux dispositions du règlement européen n° 1301/2013 du 17 décembre 2013 et du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 modifié,
- acquittées pour la réalisation de l'opération à compter du 20 septembre 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 3 :**

Les autres articles de la convention n° 2014251 – 0001 du 8 septembre 2014 demeurent inchangés.

**Article 4 : Pièces annexes**

Les pièces constitutives du présent avenant sont :

- le présent document ;
- la convention FEDER n° 2014251 – 0001 du 08 septembre 2014 ;
- l'avenant n°2015239-0002 du 27 août 2015 ;
- la demande de prorogation de la SNC ILEA 42 en date du 4 juin 2015.

Fait à CAYENNE,

<p><b>Le bénéficiaire direct (le loueur)</b> <i>Nom et qualité du signataire à préciser</i></p> <p><b>ILEA 42</b> r/c ECOFIP - Espace Dillon 2000 17 Rde Georges Eugène 97200 Fort de France Tel : 596 51 22 22 Fax : 05 96 51 70 70 Date :</p>	<p><b>Le bénéficiaire final (l'utilisateur)</b> <i>Nom et qualité du signataire à préciser</i></p> <p><b>SOPRODIG INDUSTRIES SARL</b> capital de 10 000 € Z.I. Collège III B.P. 43707425 CAYENNE CEDEX Siret : 444 837 694 00017 Date : 12/11/2015</p>	<p>Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales</p> <p></p> <p>Vincent NIQUET</p> <p>Date : 01 DEC 2015</p>
---	--	---